

## **S.M.A.G.V.31**

<b>N°2015 -1- 3</b>		
<b>Nombre de conseillers</b>	L'an deux mille quinze et le douze mars, le Conseil syndical du Syndicat mixte pour l'Accueil des Gens du voyage en Haute-Garonne, dûment convoqué par M. le Président Jean-Marc Huyghe, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Portet sur Garonne à 16h.	
<b>En exercice</b>		62
<b>Présents</b>		12
<b>Ayant participé au vote</b>		19
<b>Présents :</b>	Mesdames :Feyt, Faivre, Gregoire, Oreste, Gueguen Messieurs : Huyghe, Baur, Fournié, Lepinay, Marin, Alm, Laforgue	
<b>Absents avec pouvoirs :</b>	M. Ducert, M. Aumonier, M. Lafon, M. Portes, Mme Broussal, M. Serieys, M. Bros	
<b>Date de la convocation</b>	27 février 2015	

### **Objet : COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2014**

#### **Annule et remplace**

Monsieur Le Président soumet aux membres du Conseil du Syndicat l'approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2014, établis par M. le Receveur des Finances de Toulouse Municipale en qualité de comptable de notre Syndicat.

Ces comptes de gestion concordent rigoureusement avec nos comptes administratifs, ils présentent comme ces derniers un excédent global cumulé :

- De 249 252.85 € pour le budget principal du S.M.A.G.V. - MANEO
- Et de 59 172.07 € pour le budget annexe (Gestion des Aires d'accueil).

Après avoir délibéré, les membres du Conseil syndical décident :

#### **ARTICLE UNIQUE :**

Le Comité Syndical approuve les comptes de gestion du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans le Département de la Haute Garonne pour l'exercice 2014, établis par M. le Receveur des Finances de Toulouse Municipale qui font ressortir un excédent global :

- de 249 252.85 € pour le budget principal du SMAGV - MANEO ,
- et de 59 172.07 € pour le budget annexe AIRES D'ACCUEIL.

#### **LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES, POUR EXTRAIT CONFORME, LE PRESIDENT,**

- **nombre de votants : 19**
- **pour : 19**
- **contre : 0**
- **abstention : 6**

Le Président du Syndicat soussigné,  
Certifie exécutoire le présent acte,

- Publié / Notifié le 13 mars 2015
- Déposé à la Préfecture le 17 mars 2015
- Labège, le 13 mars 2015